

5705/22

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 février 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil concernant
des mesures restrictives en raison de la situation au Mali**

E16423

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes